

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Candidature initiale

Les dossiers de candidature sont constitués par l'organisme habilité ou l'association agréée et comportent :

- lettre manuscrite de demande d'inscription à l'examen ;
- une fiche de renseignements (1) complétée et signée ;
- un certificat médical d'aptitude (1) établi depuis moins de 3 mois par un médecin ;
- une attestation de formation au BNSSA dispensée par un organisme habilité ou une association agréée ;
- une copie du certificat de compétences de secouriste PSE1, ainsi qu'une attestation de formation continue annuelle, si le certificat de compétences a été obtenu avant l'année précédant la date d'examen ;
- une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ;
- **pour les mineurs de plus de 17 ans** : une autorisation rédigée et signée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde ;
- **pour les mineurs émancipés** : une copie de l'ordonnance d'émancipation délivrée par le Juge des tutelles;
- une enveloppe au format 16 X 23, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour les envois jusqu'à 20 g ;
- une enveloppe au format 24 X 32, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour les envois jusqu'à 20g.

Validation du maintien des acquis « recyclage »

Le stage de formation n'étant plus obligatoire, pour ce qui concerne la vérification du maintien des acquis, il appartient aux personnes souhaitant prolonger la validité de leur diplôme et ne désirant pas suivre de formation préalable, de transmettre directement le dossier d'inscription à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer.

Le candidat doit fournir les pièces suivantes :

- une fiche de renseignements (1) complétée et signée ;
- un certificat médical d'aptitude (1) établi depuis moins de 3 mois par un médecin ;
- une copie du certificat de compétences de secouriste PSE1, ainsi qu'une attestation de formation continue annuelle, si le certificat de compétences a été obtenu avant l'année précédant la date d'examen ;
- une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ;
- une copie du diplôme du BNSSA ;
- une copie de l'attestation du dernier recyclage quinquennal;
- une enveloppe au format 16 X 23, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour les envois jusqu'à 20 g ;
- une enveloppe au format 24 X 32, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour les envois jusqu'à 20g.

NB : selon les piscines, les associations devront s'acquitter du paiement des tickets d'entrée de leurs candidats.

(1) voir le dossier d'inscription

La candidature isolée est une disposition particulière visant à permettre à un candidat formé par un organisme habilité ou une association agréée, mais empêché pour une raison de force majeure justifiée de participer à une session d'examen, de choisir d'autres dates et lieux pour se présenter aux épreuves

Candidature isolée

Le candidat doit fournir les pièces suivantes :

- une fiche de renseignements (1) complétée et signée ;
- un certificat médical d'aptitude (1) établi depuis moins de 3 mois par un médecin ;
- une attestation de formation au BNSSA dispensée par un organisme habilité ou une association agréée ;
- une copie du certificat de compétences de secouriste PSE1, ainsi qu'une attestation de formation continue annuelle, si le certificat de compétences a été obtenu avant l'année précédant la date d'examen ;
- une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ;
- **pour les mineurs de plus de 17 ans** : une autorisation rédigée et signée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde ;
- **pour les mineurs émancipés** : une copie de l'ordonnance d'émancipation délivrée par le Juge des tutelles ;
- une enveloppe au format 16 X 23, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour les envois jusqu'à 20 g ;
- une enveloppe au format 24 X 32, libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie au tarif en vigueur pour les envois jusqu'à 20g.

NB : suivant le lieu d'examen le candidat devra être en possession d'un ticket d'entrée à la piscine

Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature doit être adressé par voie postale ou déposé directement auprès de la :

Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer
Cabinet du Sous-Préfet - BNSSA
131 Grande Rue
62321 BOULOGNE-SUR-MER CEDEX

**Au moins un mois avant la date d'examen souhaitée
(cachet de la poste faisant foi)**

Dossier reçu incomplet ou hors délai

Si un dossier est incomplet, le candidat sera invité à fournir les pièces manquantes. Cependant, seule la date de réception du dossier complet au Cabinet du Sous-Préfet - BNSSA sera prise en compte.

Tout dossier resté incomplet après la date de clôture des inscriptions à la dernière session ou reçu hors délai sera retourné à son expéditeur.

(1) voir le dossier d'inscription